

*Article 43 du Règlement*

[Traduction]

**LA SOCIÉTÉ CENTRALE D'HYPOTHÈQUES ET DE LOGEMENT**CRITIQUE DE L'EXPLOITATION D'UN HÔTEL PAR LA SOCIÉTÉ—  
RECOURS À L'ARTICLE 43 DU RÈGLEMENT

**Mme Jean E. Pigott (Ottawa-Carleton):** Monsieur l'Orateur, j'invoque les dispositions de l'article 43 du Règlement au sujet d'une affaire pressante et urgente.

Étant donné que le gouvernement fédéral est maintenant le fier propriétaire d'un nouvel hôtel de luxe, le dernier en date d'une série de 12 hôtels de luxe financés grâce à la loi nationale sur l'habitation, au coût cette fois-ci de 13.5 millions de dollars, je propose, avec l'appui du député de Selkirk (M. Whiteway):

Que la Chambre ordonne au ministre d'État chargé des Affaires urbaines de mettre fin à la participation de la SCHL à l'exploitation de concessions hôtelières, de se mettre à l'œuvre pour fournir des logements satisfaisants à plus d'un demi-million de Canadiens obligés de dépenser pour se loger plus de 30 p. 100 de leurs revenus, et de reconnaître l'arriéré considérable de problèmes associés au programme d'aide pour l'accession à la propriété.

**M. l'Orateur:** La mise en délibération de cette motion requiert le consentement unanime de la Chambre. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** D'accord.

**Des voix:** Non.

\* \* \*

**L'IMMIGRATION**L'OPPORTUNITÉ D'ADMETTRE PLUS DE RÉFUGIÉS  
SUD-ASIATIQUES AU CANADA—RECOURS À L'ARTICLE 43 DU  
RÈGLEMENT

**M. Maurice A. Dionne (Northumberland-Miramichi):** Monsieur l'Orateur, j'invoque l'article 43 du Règlement pour présenter une motion importante et urgente.

Considérant le sort privilégié du Canada dans le monde et dans l'esprit des fêtes, je propose, appuyé par le député de Kent-Essex (M. Daudlin):

Que le gouvernement se déclare favorable à l'admission au Canada d'un plus grand nombre de réfugiés indochinois qui ont trouvé asile à bord d'embarcations.

**M. l'Orateur:** Conformément aux dispositions de l'article 43 du Règlement, il faut le consentement unanime de la Chambre pour présenter cette motion. Y a-t-il consentement unanime?

**Des voix:** Oui.

**Des voix:** Non.

[M. l'Orateur.]

● (1412)

**QUESTIONS ORALES**

[Traduction]

**L'ADMINISTRATION FÉDÉRALE**LA POLITIQUE RÉGISSANT LES ACTIVITÉS COMMERCIALES DES  
ANCIENS TITULAIRES D'UNE CHARGE PUBLIQUE

**M. Sinclair Stevens (York-Simcoe):** Monsieur l'Orateur, en l'absence du premier ministre, je pourrais peut-être poser ma question au vice-premier ministre qui a reçu du premier ministre, en date du 18 octobre 1972, une lettre qui rappelait, comme l'a signalé le premier ministre, le principe régissant l'activité commerciale d'anciens détenteurs d'une charge publique au Canada.

Le vice-premier ministre sait-il que, quelques semaines après avoir quitté la Chambre, l'ancien ministre des Finances, M. John Turner, s'adressait à diverses sociétés en vue de leur offrir ses avis et ses conseils au sujet de nombreuses questions du ressort fédéral et réussissait à former un groupe d'une dizaine de sociétés disposées à lui verser \$15,000 par an pour profiter de ses services? Le leader du gouvernement à la Chambre est-il au courant de la chose et, si oui, estime-t-il que M. Turner a enfreint toute entente ou directive en vigueur au moment de son départ?

**L'hon. Allan J. MacEachen (vice-premier ministre et président du Conseil privé):** Non, monsieur l'Orateur, je ne suis pas au courant d'une telle offre de la part de l'ancien ministre des Finances; il est vrai que je ne suis pas sa carrière d'aussi près que mon honorable ami. Connaissant l'ancien ministre des Finances, je suis certain que sa conduite depuis qu'il a quitté son poste est marquée de la même intégrité qui le caractérisait pendant son mandat public à la Chambre des communes.

**Des voix:** Bravo!

**M. Stevens:** Monsieur l'Orateur, ma question supplémentaire s'adresse encore au leader du gouvernement à la Chambre, qui se rappelle certainement que l'un des principes énoncés dans la lettre qui lui était adressée le 18 octobre était le suivant:

Les titulaires et ex-titulaires de postes publics doivent s'assurer que leurs actes ne fournissent aucun motif raisonnable de croire qu'il est possible d'avoir un accès privilégié au personnel et aux services du gouvernement.

Le leader à la Chambre a-t-il eu l'occasion d'examiner les divers bulletins et lettres qui ont été envoyées par l'ex-ministre des Finances, où l'on peut lire ceci:

Pour commencer, le gestionnaire en chef devrait bénéficier d'une position publique aussi enviable que celle d'un ministre.

Je suppose qu'il faisait allusion aux gestionnaires des grandes entreprises.

**M. MacEachen:** Monsieur l'Orateur, je n'ai pas reçu copie des lettres ou bulletins que l'ancien ministre des Finances aurait, semble-t-il, envoyés. Je le répète, lorsqu'il siégeait à la Chambre et qu'il était membre du ministère il a toujours fait preuve d'intégrité et il sait sûrement que quiconque a déjà été ministre ou fonctionnaire doit assumer de plein gré certaines responsabilités, qui risquent de le suivre tout au long de sa carrière.